



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

petit commerce

Question écrite n° 64362

Texte de la question

M. René André appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'importance du maintien de services de proximité dans les zones rurales et les centres-villes. En effet, ce maintien est indispensable, en particulier pour les personnes âgées ou les personnes isolées, mais il est parfois rendu impossible par les charges sociales et fiscales qui pèsent lourdement sur ces petits commerces. Les dispositifs d'allègement de charges sociales existants ne concernent que les embauches de salariés. Or, la plupart de ces petites boutiques de proximité sont tenues par le commerçant lui-même et son conjoint, sans aucun personnel. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des commerçants indépendants, telle l'exonération proportionnelle et forte des charges, à l'exemple de la législation spécifique des zones franches dans les quartiers difficiles, semblerait opportune, afin de permettre la survie économique de ces commerces de proximité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. René André](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64362

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4194